

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	25/05/22	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi deux juin, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 22-2022 AUTORISATION AU MAIRE A ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE
POUR L'EXPULSION D'UN LOCATAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les sommes dues par le locataire du logement 1C, situé au 13 rue du Manoir s'élèvent à ce jour à 4 566,97 euros.

Il informe que suite à la délivrance du commandement de payer ces arriérés, le locataire n'a pas manifesté l'intention de régler sa dette en tout ou partie.

Les délais légaux étant expirés, la clause résolutoire étant acquise, il est possible d'assigner le locataire en paiement et aux fins de résiliation du bail, et d'engager une procédure d'expulsion.

Il propose donc de saisir le Tribunal de Grande Instance et de s'adjoindre les services d'un huissier, pour la rédaction de l'assignation, et de représenter la commune à l'audience.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

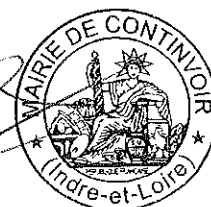
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice ;
- **DONNE** mandat à la SAS H2O Michel, huissiers de justice, pour la rédaction et la délivrance de l'assignation et la caution en expulsion,
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour représenter la commune à l'audience ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes afférents à cette affaire.

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/06/2022 037-213700826-20220602-DCM_22_2022-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/06/2022 037-213700826-20220602-DCM_22_2022-DE